

## L3 Gestion des organisations

### Type de contrat

Contrat d'apprentissage

### Durée de la formation

12 mois  
525 heures

### Diplôme délivré par

**le cnam**  
Ile-de-France

### ▶ Objectifs

Former des managers en organisation capables de gérer des projets d'organisation dans toutes leurs dimensions : contractuelles, juridiques, en termes de contrôle financier, de management, de maîtrise des méthodes, démarches et outils de l'organisation, de gestion de la communication dans l'organisation et avec les environnement de l'organisation.

### ▶ Accès au diplôme

Etre titulaire d'un Bac+2 (BTS, DUT ou équivalent) dans des formations tertiaires essentiellement en gestion de PME/PMI, support à l'action managériale, MCO, NDRC etc...

**Admission** : sur dossier et entretien

**Dépôt de candidature** : de janvier à juillet

Télécharger le dossier de candidature sur le site du CFA-EVE : [www.cfa-eve.fr](http://www.cfa-eve.fr)

### ▶ Rythme d'alternance

2 jours en formation / 3 jours en entreprise

### ▶ Contacts

**Responsable pédagogique** : Yann LE GAC

**Contact administratif** : Cnam de Boulogne - [boulogne@cnam-iledefrance.fr](mailto:boulogne@cnam-iledefrance.fr) Tél. : 01 55 60 93 88

**Contact CFA EVE** : TRINQUARD Delphine - [d.trinquard@cfa-eve.fr](mailto:d.trinquard@cfa-eve.fr) - Tél : 01 60 79 54 09

### ▶ Lieu(x) de formation

**CNAM Boulogne- Lycée  
MOUNIER**  
35 rue des Prés Hauts  
92290 CHATENAY MALABRY

**le cnam**  
Ile-de-France

# Programme de la formation

- Méthodes et outils de l'organisation : outils (62h)
- Démarches et outils de l'organisation (62h)
- Règles générales du droit des contrats (42h)
- Activités et biens de l'entreprise (62h)
- Management des organisations (62h)
- Gestion des hommes et des équipes (62h)
- Anglais (62h)
- Comptabilité et analyse financière (62h)
- Pratiques écrites et orales de la communication professionnelle (49h)

# Public concerné (Contrat d'apprentissage)

---

## Pour le contrat d'apprentissage

---

- Avoir moins de 30 ans à la date de début du contrat,
- et être de nationalité française, ressortissant de l'UE, ou étranger en situation régulière de séjour et de travail.

### ▶ Qui peut accueillir un jeune en contrat d'apprentissage ?

---

- **Toute personne physique ou morale de droit privé, assujettie ou non à la taxe d'apprentissage** : les entreprises, les sociétés civiles, les groupements d'intérêt économique, les associations...
- **Toute personne morale de droit public dont le personnel ne relève pas du droit privé** : l'État, les collectivités territoriales, les établissements publics...

## Marche à suivre

---

1. Télécharger le dossier de candidature sur le site du CFA [www.cfa-eve.fr](http://www.cfa-eve.fr) ou de l'IUT et le déposer dans les délais auprès du secrétariat pédagogique.
  2. Rechercher activement une structure d'accueil et répondre aux offres de nos partenaires.
  3. L'inscription n'est définitive qu'à la signature du contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.
-